

SÉANCE EXTRAORDINAIRE 27 SEPTEMBRE 2016

Session extraordinaire du Conseil municipal de Saint-Jacques-le-Mineur (Mairie 4446), des Jumeaux de Saint-Jacques, tenue au centre communautaire, situé au 126, Boulevard, à Saint-Jacques-le-Mineur le mardi le 27 septembre 2016.

Présence parvenue les conseillers du Conseil municipal :

Madame Christiane Perrier, au point N° 2,
Madame Marie-Lise Boulet, au point N° 3,
Monsieur Pierre Labbé, au point N° 4,
Monsieur Guy Therap, au point N° 5.

Étaient absents :

Monsieur Alain Lavigne, au point N° 1,
Madame Mélanie de Launay, au point N° 6.

Madame Lise Senechal, mairesse, ouvre la séance et la préside.

Monsieur Jean-Pierre Capet, directeur général/coordinateur technique est aussi présent et agit comme secrétaire.

Discussion de la séance

Madame Lise Senechal, mairesse, informe l'assemblée que la séance ordinaire est renvoyée à 19h30.

Fonction publique (FP) présentée par le directeur dans la salle.

2016-09-0101, Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Madame la mairesse, approuvé par un 0 vote (contre 0/0/0/0/0/0/0/0), par les conseillers du Conseil municipal, d'approuver l'ordre du jour et Madame Mélanie de Launay demande de laisser le projet venir jusqu'à la fin de la séance d'ordre public sans passer le jour.

00 : Les conseillers

**DE MAIN À MAIN
ET COLLABORER.**

A :

Membres les conseillers Christiane Perrier, Marie-Lise Boulet, Mélanie de Launay et Monsieur les conseillers Alain Lavigne, Pierre Labbé et Guy Therap.

Par la présente, vous êtes convoqués au 126, rue Bernard, le 27 septembre 2016, à une séance extraordinaire du Conseil municipal de la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur, à 19h30.

ORDRE DU JOUR

1. Présence des membres et adoption de l'ordre du jour.
2. Réalisation approximative l'approbation du lot 5 000 100, situé au coin des rues Bernard et des Académiques.
3. Réalisation approximative le choix d'une garantie d'endossement à inclure au processus d'analyse sur les travaux nécessaires pour le développement des Jumeaux de Saint-Jacques.
4. Réalisation approximative la formation d'une section de la rue Principale administrée par la MFLU lors de la configuration de l'infrastructure de la rue Principale et la route Vallée VNF.

